Loi sur les juges

Les traitements des juges en chef des provinces vont passer de \$44,000 à \$58,000. Pour un traitement de \$44,000, ils paient \$17,640 d'impôts. Sur \$58,000, ils paieront \$25,840 d'impôts. Autrement dit, ils paieront \$8,000 d'impôts de plus pour une augmentation de \$14,000. Ce sont là des chiffres intéressants, et lorsque les juges paient leurs impôts, c'est de l'argent qui retourne à la caisse même qui leur verse leur traitement.

Une voix: Et qui est prélevé sur leurs chèques avant même qu'ils l'aient touché.

M. Woolliams: Les impôts sont pris à la source. Je remercie le député de cette précision. Les juges des cours territoriales toucheront \$56,000 au lieu de \$40,000. Sur ces \$40,000 ils paient \$15,503 d'impôt, et sur les \$56,000, ils en paieront \$24,661.

Les traitements des juges des Cours supérieures sont passés de \$38,000 à \$53,000. Sur ces \$38,000, ils payaient \$14,434 d'impôt. Sur les \$53,000 qu'ils vont toucher, ils paieront \$22,894 d'impôt. Par conséquent, dans la réalité, les chiffres seront de 50 à 60 p. 100 inférieurs à ceux dont nous parlons aujourd'hui, et comme l'a fait remarquer mon ami le député, le montant des impôts est retenu avant même que l'on touche le chèque.

Les premiers juges des cours de district toucheront \$44,000 au lieu de \$30,000. Sur un montant de \$30,000, ils payaient \$10,271 d'impôts, et sur \$44,000, ils paieront \$17,640 d'impôts.

Les autres juges des cours de comté et des cours de district toucheront \$40,000 au lieu de \$28,000, et ce dans une seconde étape. Je n'ai pas parlé de la troisième, car elle n'entrera en vigueur qu'en 1976, et je ne suis pas futurologue. Sur un traitement de \$28,000, ils payaient \$9,287 d'impôts, et sur \$40,000, ils en verseront \$13,503.

Si ces juges, en particulier ceux de rang supérieur, ont des économies ou une autre source de revenu, l'impôt augmente en conséquence, parce que c'est le taux progressif qui s'applique ici. Je n'ai pas l'intention de révéler aucun nom, mais je connais un député, entre autres, qui donne au gouvernement plus d'argent qu'il n'en reçoit de sa charge, parce qu'il a une autre source de revenu. Je voulais souligner ce fait devant les media.

Une voix: Quels media?

M. Woolliams: Il y a ici quelqu'un de la Presse Canadienne. J'aurais pu préparer le même diagramme au sujet des députés. Bien sûr, nous ne sommes pas tous arrivés ici pauvres comme Job. Certains d'entre nous avaient amassé un peu d'argent, même s'ils avaient quitté la maison sans éducation, avec des trous aux coudes et aux genoux. Je suis de ceux qui peuvent tenir ce langage, mais le fait est que nous avons réellement d'autres sources de revenu. Aussi, de nombreux députés donnent pratiquement tout leur traitement au ministère du Revenu national; durant la guerre, on appelait ces gens-là des fonctionnaires bénévoles.

Si les traitements des juges n'augmentaient pas, cela veut-il dire qu'aucun des futurs titulaires de ces emplois—pour plus d'exactitude, il vaudrait mieux dire que très peu de futurs titulaires de ces emplois—ne pourraient pas gagner le double ou presque de ce qu'ils recevront? On peut soutenir qu'après tout, ils servent leur pays et pourraient exiger beaucoup moins. C'est déjà ce qu'ils font, mais si nous ne les payons pas davantage, nous n'obtiendrons que le fond du panier. Combien de Canadiens aimeraient que la magistrature soit composée de juristes en

mal de clients et trop heureux de saisir cet emploi? Quels jugements pourrait-on attendre de cerveaux semblables? Nous avons besoin d'hommes de qualité.

Pendant que j'ai la parole, je voudrais ajouter quelque chose à cause des observations qui ont été faites. J'accepte toujours une opinion différente de la mienne. J'ai souvent dit que, si nous pensions tous de la même façon, il n'y aurait plus de pensée du tout. Je n'aimerais pas qu'à la Chambre des communes il y ait des personnes incapables de se faire un salaire deux, trois ou quatre fois supérieur. Je connais des hommes qui siègent au gouvernement, j'en connais à l'arrière-ban des ministériels et à l'arrière-ban de l'opposition qui pourraient gagner beaucoup plus. Mais ils sont venus siéger ici. Je passerai sur les motifs de leur venue au Parlement, mais je dirai que sur le plan financier, quiconque siège assez longtemps au Parlement finit par faire de grands sacrifices financiers. A mon avis, c'est nécessaire. Je ne pense pas que l'on puisse vraiment servir son pays à moins de faire ces sacrifices.

Il me faut faire part à la Chambre de la lettre la plus drôle que j'aie jamais reçue. C'était au sujet des hausses de traitement des parlementaires. Cette lettre m'a été adressée par l'un de mes amis de ma circonscription. Je ne connaissais pas son âge avant de lire sa lettre. Il me dit: «Eldon, j'ai servi mon pays de 1914 à 1918 et je n'ai jamais amené ma femme dans les tranchées. Vous n'avez pas besoin de la petite Erva à Ottawa». Je n'ai pas répondu à cette lettre. Il a peut-être raison. C'est une lettre parmi bien d'autres. Son auteur donne à attendre que parce que je sers mon pays, je devrais être prêt à faire des sacrifices. Mais je doute que nous ayons à faire ce genre de sacrifices.

• (1520

Ces dernières années, il y a eu des jeunes députés qui ont beaucoup apporté à la vie de la Chambre des communes. Nombre d'entre eux ont des enfants d'âge scolaire. Doivent-ils les laisser à Vancouver ou ailleurs pendant qu'ils siègent au Parlement? Les adolescents ont besoin de leur mère et de leur père.

De même, allons-nous demander pareils sacrifices à nos juges? A vrai dire, je ne trouve rien d'inconvenant dans le bill à l'étude. En nommant le juge McGillivray à la magistrature de l'Alberta, le gouvernement s'est révélé des plus impartiaux. J'ignore quel était ses honoraires en tant qu'avocat, mais je pourrais sans doute le deviner. Dans ce cas-là, le gouvernement a nommé un homme dont la compétence, l'intelligence et l'intégrité ne font pas de doute. Je suis sûr qu'il a fait bien d'autres nominations semblables.

Une voix: Peut-être le gouvernement s'est-il trompé.

M. Woolliams: Peut-être. Nous avons toujours eu des juges de haute volée. J'aimerais raconter à la Chambre une anecdote qui m'a impressioné lorsque j'étais à la faculté de droit; elle montre que nos juges ont une connaissance approfondie de la psychologie humaine, qu'ils ont beaucoup de savoir-vivre et un sens de l'humour très développé. Je ne me souviens pas du nom de l'affaire. Il y a quelques années, une femme s'était plainte qu'elle était dérangée par des bruits provenant d'une tente montée sur le bord de la rivière Rouge. Elle s'était plainte à la Gendarmerie royale qu'on s'y livrait a des orgies pendant la nuit. A l'arrivée de la Gendarmerie royale, les occupants de la tente dormaient; les policiers découvrirent des bouteilles de vin et de whisky vides, ce qui prouvait qu'il y avait bien eu une orgie. Les campeurs cuvaient leur vin. Ils furent traduits devant les tribunaux locaux et accusés d'avoir troublé la paix publique. Après avoir entendu la